



Bulletin d'information F.D.C.I DU MOIS D'AVRIL 2025

Aux adhérents territoriaux de la FDCI

ASSEMBLEE GENERALE FDCI 2025

Vote en ligne accessibles via votre espace adhérent

<https://fdc38-2.retriever-ea.fr/html/Connexion.aspx>

Du 05/04/2025 à compter de 09h30 jusqu'au 09/04/2025 - 18h00 (au-delà de cette date il ne sera plus possible de voter).

RESULTATS des VOTES seront diffusés par email après l'A.G soit le **10/04/2024**.

NB : Documents présents dans votre espace adhérent : **Documents utiles => AG FDCI**.

ESPACE ADHERENT : réactualisation de la liste de vos membres et fonctions

Nous vous rappelons qu'il est **important de bien saisir dans votre espace adhérent les fonctions assumées par vos membres**, et notamment pour les chefs d'équipe et les gardes-chasse particuliers.

GARDE- CHASSE PARTICULIER

Pour rappel, conformément à l'alinéa 59 des statuts des ACCA (alinéa 60 des statuts des AICA), **la nomination ou la révocation des garde-chasses particuliers est de la compétence de votre Assemblée Générale** (sauf si vous avez fait voter par l'AG une délégation au Conseil d'Administration).



Bulletin d'information F.D.C.I DU MOIS D'AVRIL 2025

Aux adhérents territoriaux de la FDCI

ACCORD NATIONAL : Réduction des dégâts de grands gibiers

Dans le cadre de l'accord national, nous vous incitons à utiliser tous les outils mis en place pour réduire au maximum les dégâts durant période de semis qui va débiter (chasse, agrainage, protection des cultures etc...) et ce durant toute l'année 2025.

Si vous avez des **parcelles régulièrement impactées par les dégâts** sur vos territoires et que vous souhaitez des **conseils techniques**, vous pouvez dès à présent contacter Justine CANDE par mail justine.cande@chasse38.com.

CHASSE DU SANGLIER en avril-mai

La chasse du sanglier peut être pratiquée **du 1er avril au 31 mai, uniquement pour la protection des semis, à l'affût ou à l'approche** (voire en battue à titre exceptionnel), après autorisation préfectorale délivrée au détenteur du droit de chasse.

Pour l'obtenir, envoyer votre demande par mail à l'adresse ddt-chasse-faune-sauvage@isere.gouv.fr.

COTISATIONS DEGATS 2023-2024

Un courrier sera transmis très prochainement aux sociétés de chasse des UG soumises à cotisation, **indiquant le prévisionnel à payer par territoire**. Ce courrier sera également mis en ligne sur l'ensemble des espace adhérents des territoires de chasse.

DROIT DE DESTRUCTION et DROIT DE CHASSE

Nous vous rappelons que tout acte de destruction : piégeage, déterrage, tir par les gardes-chasse particuliers et chasseurs autorisés par le Président dans le cadre d'une autorisation préfectorale - nécessite au préalable la délégation écrite du détenteur du droit de destruction ([Article R427-8](#) d code de l'environnement).

IMPORTANT : L'ACCA NE DETIENT PAS CE DROIT, elle détient uniquement le droit de chasse !!! L'autorisation du Président d'une ACCA ou AICA de fusion n'est donc pas suffisante. Les personnes procédant à la destruction doivent donc obtenir un accord écrit du propriétaire OU de l'exploitant.

Un formulaire type intitulé « Délégation de droit de destruction » est disponible à cet effet sur chasse38.com, onglet Réglementation et Formulaires. Il vous permet de consigner sur le même document les signatures des propriétaires ou exploitants et les noms de toutes les personnes assurant la destruction sur le territoire.



Bulletin d'information F.D.C.I DU MOIS D'AVRIL 2025

Aux adhérents territoriaux de la FDCI

Une boutique en ligne dédiée à nos adhérents

Depuis janvier 2025, les commandes de panneaux (réserve, parking, chasse en cours, etc.) sont à passer auprès de la société Chevillotte.

COMMENT PASSER COMMANDE :

- 1- Cliquer sur le lien : <https://boutiquefdci.chevillotte.net/>
- 2- Créer votre compte en cliquant sur l'icone situé sur bandeau du site en haut à droite :



Se connecter

Adresse email

Mot de passe

Se souvenir de moi [Mot de passe oublié](#)

+

Nom

Nom

Adresse email

Mot de passe

Confirmer votre mot de passe

LES PRODUITS :

La boutique en ligne vous propose l'ensemble des panneaux habituels et la possibilité si vous le souhaitez de personnaliser ces derniers. Ils sont proposés sur différents supports, avec ou sans lamination pour une meilleure durabilité.

LA LIVRAISON : 2 possibilités

- Livraison sur l'adresse de votre choix, facturée à prix coûtant,

Ou

- Enlèvement de la marchandise chez Chevillotte : 865 route de la Croix Noire, 38160 CHATTE.

N.B : Les sacs venaison, gants, cartes d'invitation, registres de battue, jalons, bacs d'équarrissage et sacs à déchets resteront disponibles à la FDCI.

N'hésitez pas à nous faire part de vos remarques pour améliorer la boutique.